



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2025/0962.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

La SRL LA SAMBRIENNE , représentée par Monsieur CHATEL , a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de l'Alouette, 1/3 et 7/9 à 6000 Charleroi.

Le projet consiste en : Rénovation énergétique et sécuritaire ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Le projet s'écarte du Schéma d'orientation local référencé 52011-PCA-0027-01, approuvé le 28 octobre 1952, applicable aux immeubles repris à la rue de l'Alouette sous les numéros 1-3 et 7-9 à 6000 Charleroi pour les motifs suivants :

Usage d'un enduit de ton blanc et gris foncé (soubassement et encadrement de certaines baies) pour la rénovation des façades alors qu'il est prescrit de faire usage au maximum de briques, pierre bleue, pierre blanche ou pierre reconstituée ainsi que de pierre bleue pour les soubassements.

Pignons aveugles ou assimilés (certains pignons comprennent uniquement de très petites ouvertures) alors que cela est proscrit en cas de constructions semi-ouvertes. ;

L'annonce de projet se déroule du **22/12/2025 (date début affichage)** au **19/01/2026 (date fin)**.
Elle est neutralisée du 28/12/2025 au 01/01/2026.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HUBLET, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0962, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale , du **28/12/2025 au 19/01/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 17/12/2025

Le Directeur général,



(s) Lahssen MAZOUZ

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be